

## Fournisseurs de prothèses oculaires enregistrés auprès du PAAF

Le présent document comprend des questions et réponses pour aider les fournisseurs de prothèses oculaires enregistrés à comprendre les modifications apportées au barème de prix des prothèses oculaires et des services connexes dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF).

Si vous avez d'autres questions qui ne sont pas abordées dans le présent document, veuillez les envoyer par courriel à [adpvendors@ontario.ca](mailto:adpvendors@ontario.ca).

### Q1 Quels sont les nouveaux prix des prothèses oculaires et des services connexes?

R1 Veuillez consulter le tableau suivant pour obtenir la liste complète des modifications (le PAAF publiera également un nouveau manuel de produits pour la catégorie d'appareils) entrant en vigueur le 7 juin 2021. Tous les appareils et les services dans cette catégorie sont mis à jour :

Code de produit dans le cadre du PAAF	Description	Prix actuel	Nouveau prix (entrant en vigueur le 7 juin)	Modification
<b>PROTHÈSES</b>				
OPRCF5001	Prothèses oculaires sur mesure	2 000 \$	2 875 \$	875 \$
OPRCF5801	Prothèses oculaires sur mesure en hydroxyapatite (HA)	2 000 \$	3 000 \$	1 000 \$
OPRCF5101	Lentilles sclérales sur mesure	2 259 \$	3 150 \$	891 \$
<b>FOURNITURES ET SERVICES INITIAUX</b>				
OPRCF5351	Procédure de fixation pour l'œil en hydroxyapatite (HA)	679 \$	815 \$	136 \$
OPRCF5356	Procédure thérapeutique de fixation complexe pour l'œil en hydroxyapatite (HA)	800 \$	960 \$	160 \$
OPRCF5651	Conformateur sur mesure	541 \$	649 \$	108 \$
OPRCF5701	Conformateur sur mesure	339 \$	406 \$	67 \$
OPRCF5301	Prothèse oculaire, un traitement	339 \$	406 \$	67 \$
OPRCF5311	Prothèse oculaire, deux traitements	679 \$	814 \$	135 \$
OPRCF5321	Lentilles sclérales, un traitement	413 \$	495 \$	82 \$
OPRCF5331	Lentilles sclérales, deux traitements	817 \$	980 \$	163
OPRCF5901	Tige en titane	200 \$	240 \$	40 \$
OPRCF5201	Coquille d'essai	493 \$	591 \$	98 \$
OPRCF5676	Modèle	541 \$	649 \$	108 \$
<b>SERVICES D'ENTRETIEN</b>				
OPRCF5401	Ajustement – Réduction	248 \$	297 \$	49 \$
OPRCF5316	Polissage de la prothèse oculaire	100 \$	120 \$	20 \$

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
Nouveau barème de prix des prothèses oculaires  
Le 7 avril 2021

OPRCF5501	Repigmentation – Reveinage	477 \$	572 \$	95 \$
OPRCF5361	Thérapie d'extension prosthétique	679 \$	814 \$	135 \$

**Q2 Quelle est la date d'entrée en vigueur des nouveaux prix des prothèses oculaires et des services connexes?**

**R2** Le nouveau barème de prix entre en vigueur le 7 juin 2021.

**Q3 Le PAAF a-t-il apporté des modifications à l'admissibilité des personnes pouvant bénéficier d'un financement à 100 % pour les prothèses oculaires et les fournitures connexes?**

**R3** Non, le PAAF n'a apporté aucune modification aux critères d'admissibilité du PAAF.

Les Ontariens qui répondent aux critères d'admissibilité au financement à 100 % continueront de recevoir 100 % du prix du nouvel appareil pour les prothèses oculaires et les fournitures connexes financées.

**Q4 Le PAAF a-t-il apporté d'autres modifications aux politiques et aux procédures pour les prothèses oculaires?**

**R4** Le PAAF n'a apporté aucune modification aux politiques et aux procédures pour les prothèses oculaires.

**Q5 Y a-t-il des modifications aux politiques concernant la façon dont le fournisseur enregistré auprès du PAAF facture les prothèses oculaires au PAAF?**

**R5** Non, le PAAF n'a apporté aucune modification aux politiques ou aux procédures actuelles de facturation des prothèses oculaires au PAAF.

Les nouveaux prix entreront en vigueur le 7 juin 2021. Par conséquent, toute demande dont la date de livraison des appareils est le 7 juin 2021 ou après cette date sera assujettie aux nouveaux prix.

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
Nouveau barème de prix des prothèses oculaires  
Le 7 avril 2021

Lorsqu'une demande est soumise et approuvée pour une prothèse oculaire, un montant maximal peut être automatiquement pré-affecté pour les appareils et les procédures connexes pour la période de financement désignée de cinq (5) ans, appelée « trousse de financement ». Les demandes existantes approuvées avec des trousse de financement pour les services et les procédures pourraient être facturées au nouveau prix à partir du 7 juin 2021.

**Q6 Quels renseignements ont été utilisés pour arriver au nouveau prix?**

**R6** Afin de s'assurer que les fournisseurs enregistrés sont rémunérés équitablement pour la fourniture de ces appareils sur mesure et des fournitures connexes, le gouvernement met en œuvre une modification des prix de ces appareils, ce qui entraînera des coûts de quote-part légèrement plus élevés pour le Ministère et les patients, à compter du 7 juin 2021.

Les changements de prix ont été décidés à la suite d'une analyse approfondie du marché et des tendances, des renseignements trouvés dans d'autres administrations, de conseils d'experts et en fonction de la taille de l'Ontario et des besoins de services continus des clients.

L'augmentation des prix permet de s'assurer que les fournisseurs continueront d'exercer leurs activités en Ontario et d'offrir ces précieux services aux clients ayant besoin de prothèses oculaires.

**Q7 Le PAAF communiquera-t-il les modifications de prix aux clients existants?**

**R7** Non. Les fournisseurs seront responsables d'informer les personnes intéressées par l'achat de prothèses oculaires des prix approuvés par le PAAF pour tout nouvel appareil / service requis ou nouvelle procédure requise.

**Q8 Quand les fournisseurs de prothèses oculaires pourront-ils soumettre des demandes au moyen du portail sécurisé du PAAF?**

**R8** La catégorie des prothèses oculaires passera à la soumission électronique des demandes le 3 mai 2021.

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
Nouveau barème de prix des prothèses oculaires  
Le 7 avril 2021